

## **Rapport sur le groupe de travail « maillage territorial »**

Lors du discours de clôture du congrès national des sapeurs-pompiers qui s'est déroulé à Agen du 23 au 26 septembre 2015, le ministre de l'intérieur a proposé la création d'un groupe de travail afin d'évaluer les évolutions du maillage territorial.

A l'occasion de la réunion du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires du 10 décembre 2015, la composition du groupe a été arrêtée ainsi que ses objectifs. Le groupe de travail a été installé le 27 janvier 2016.

Plusieurs réunions ont été réalisées (5) et six SDIS seront auditionnés. Le choix des SDIS a été effectué sur l'évolution du nombre de SPV et de centres d'incendie et de secours sur la période 2007-2014.

Par ailleurs, un questionnaire sur les casernements a été, également, réalisé auprès des SDIS.

Le rapport se présente de la manière suivante :

- une première partie rappelant l'historique du maillage existant notamment depuis la loi relative à la départementalisation des services d'incendie et de secours et le cadre réglementaire applicable ;
- une deuxième partie de présentation des six auditions de SDIS et les enseignements de ces auditions ;
- une troisième partie consacrée aux recommandations et bonnes pratiques.

Ce rapport final du groupe de travail a été présenté aux membres du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires ce 30 juin 2016.

Il a été remis en juillet au ministre de l'intérieur.

Il a été diffusé aux préfets aux directeurs des services d'incendie et de secours par voie électronique. Il est également téléchargeable sur INFOSDIS.